



CR de la rencontre Mairie – LCPA du 15 septembre 2020

Présents :

Pour la Mairie :

Philippe EVRARD (Maire), Véronique DELORME (Adjointe), Karine DEVISMES (Adjointe), Tahar BORDJI (Adjoint), Serge PORQUET (Adjoint), Marie-Jeanne MERLIN (Déléguée), Dominique HORVILLE (Conseillère)

Pour LCPA :

Annie JACQUES, Jean-Claude STEIL, Charles CHAPRON, Jean-Claude CHAMAILLARD

Après le traditionnel message de bienvenu de M. Le Maire, nous avons rappelé les sujets suivants que nous souhaitons aborder :

- 1) Présentation de l'association LCPA par M. Jean-Claude Chamailard
- 2) Maisons en déshérence, Patrimoine, PPRI et AVAP par Mme Annie Jacques
- 3) Centre conchylicole, historique, les travaux à venir par M. Jean-Claude Steil
- 4) Centre nautique, évolutions à venir par M. Charles Chapron

Présentation de l'association LCPA

JCC a présenté l'association LCPA depuis sa création en 2012 jusqu'à 2020 (jointe au CR)

Maisons en déshérence, Patrimoine, PPRI et AVAP

Puis Annie a présenté son texte sur les maisons abandonnées ou en déshérence en s'appuyant sur le dossier de toutes les maisons recensées par LCPA et remis à la DDTM.

Annie a insisté sur les nombreuses maisons en déshérence du Crotoy sont dangereuses pour la population, De plus, elles défigurent notre ville.

La préservation de l'architecture typique du Crotoy et la réhabilitation des bâtiments anciens restent un sujet primordial pour LCPA, mais notre rôle se limite à celui des lanceurs d'alerte.

Philippe Evrard a pleinement conscience que les maisons à l'abandon : « c'est moche » et qu'il est dommage de laisser les bâtiments inoccupés

Il propose d'essayer d'utiliser les bâtiments existants et de travailler ensemble. C'est une promesse qu'il nous a faite lors de la campagne.

Tahar Bordji conteste l'architecture du béguinage qu'il trouve lamentable. Les toits plats qui ne sont pas conforme au PLU mais accepté par l'ABF.

Je joins ci-dessous le commentaire par mail de Annie Jacques – 22/09/20

[Globalement je trouve que ça s'est plutôt bien passé.](#)

[En ce qui concerne les maisons en déshérence le problème semble bien compris, j'ai laissé un dossier avec la liste complète, les exemples de ce qui se fait dans les autres communes, presse législation etc.. Pour la ferme Poidevin, elle va être restaurée pour être intégrée au projet de base nautique. Sinon il paraît souhaitable à cette nouvelle équipe de remettre dans le marché privé des maisons comme la maison Mignon ou la maisonnette à colombage envahie de feuillage dont il leur paraît difficile de faire quelque chose. L'ancienne école devrait être transformée en bibliothèque centre internet.](#)

Pour les permis de construire le Maire souhaite signer ce qui est conforme au PLU et signé par l'ABF.

Pour l'AVAP il a expliqué qu'au début il n'était pas très chaud mais que l'ABF l'avait convaincu de l'intérêt de cette annexe au PLU, je suis d'ailleurs invitée pour représenter LCPA à la prochaine réunion du 30 septembre.

Centre conchylicole, historique, les travaux à venir

Puis JCS a présenté le centre conchylicole depuis l'inauguration en 2011.

Il met notamment l'accent sur le prestataire VEOLIA sur les prélèvements qui sont mauvais depuis 2013 et qui n'a jamais alerté les autorités sur ce dysfonctionnement.

Philippe Evrard mentionne que le Maire d'alors, JL Wadoux voulait attaquer le SMBS.

JCS a parlé de l'invitation de LCPA en Préfecture du 9 mars 2020. M. le Préfet comptait d'ailleurs sur LCPA pour informer les résidents ce qui fut fait par un CR très complet.

Philippe Evrard a déclaré que le SMBS allait rallonger le tuyau dans l'estran mais qu'il s'oppose au bouchage des fossés qui sert à l'écoulement du trop-plein du marais.

Ce n'est pas exactement ce qui nous avait été dit lors de la réunion du 9 mars 2020 par le SMBS (Thierry Bizet) et le Comité Régional Conchylicole NMN (M. Paulin Leconte)

Nous pensons que cette prise de position va créer un conflit qui risque de retarder les travaux de mise en conformité du centre conchylicole.

Je joins ci-dessous le commentaire par mail de Jean-Claude Steil – 22/09/20

Pour le CCC un peu plus compliqué. L'assemblée semble très intéressée par les odeurs mais ne connaît pas à mon avis le fonctionnement du CCC.

Découverte des bacs décanteurs et de la pollution de la plage

Lorsque l'on parle des fossés Mr le Maire nous fait comprendre qu'il existe un conflit entre la mairie et le SMBS et il s'oppose au comblement des fossés dans le programme des travaux du SMBS pour laisser l'écoulement du trop-plein des eaux du marais.

Pas de rebouchage de fossés égale odeurs. Je lui suggère de canaliser par un tuyau l'eau du marais.

Finalement LCPA se sent un peu manipulé par le préfet le SMBS.

La suite et plus de détails à mon retour vers le 20 octobre

Centre nautique, évolutions à venir

Pour Charles qui a présenté un texte sur la réouverture du plan d'eau et de la base nautique Philippe Evrard nous informé que la réouverture ne pourra se faire qu'avec la révision du PLUI qui se fera en 2 étapes. D'abord la modification du PLU puis la révision du PLUI piloté par la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre et cela peut prendre au minimum 2 ans.

Ce projet est lié avec le passage de la piste cyclable à Saint Firmin le long du plan d'eau. Mais il n'existe pas de convention avec les carriers pour autoriser ce parcours.

Philippe Evrard nous a fait part d'un autre trajet dans Saint Firmin qui relierait directement la Route de la Dune qui devra être agrandi.

Je joins ci-dessous le commentaire par mail de de Charles Chapron – 22/09/20

Pour ma part M le Maire a de suite confirmé que la BASE NAUTIQUE était prise en compte, Les "carriers" ont donné leur accord. L'animation reviendrait à l'association Crotelloise existante qui possède toujours quelques "optimistes"....L'ouverture serait effective dans 2 ans....Il a parlé ensuite

du nouveau tracé de la piste cyclable dans une zone de "cohabitation limitée à 25 km/h à St Firmin pour vélos et autos (en attendant mieux?) sur la chaussée en cours de réfection...

Divers concernant :

- 1) l'immeuble le Littoral, Philippe Evrard nous a dit avoir été abusé par l'agence Bruno et que dorénavant tout le dossier sera traité par le notaire de Rue, Maître WARTEL
Un acheteur potentiel prévoit de construire un petit immeuble avec les parkings en rez-de-chaussée. La construction engloberait également la maison attenante ancienne pâtisserie Potin
- 2) le PPRN, Philippe Evrard doit rencontrer M. Alain Baillet, Maire de Fort-Mahon-Plage pour relancer l'Association des 10 Maires qui avait déposé un recours contre le texte
- 3) le PAPI, Le chiffrage a été rendu par la Préfecture, à savoir : 1,7millions pour la réfection de la digue Jules Noiret. Les études commenceront en 2021 et le début des travaux en 2023
- 4) la Maison Mignon, la Mairie a décidé de revendre cette propriété achetée par la municipalité de Roselyne Bourguelle. Philippe Evrard nous a informés que Mme Jeanine Bourgau fait un recours contre cette vente
- 5) La Mairie a également décidé de revendre la petite maison situé à l'angle de la Rue du Général Leclerc et de la Porte du Pont
- 6) Eglise, la restauration des bannières est engagée et un devis est en cours pour la restauration de l'orgue. La Mairie a également pris en compte la réfection de la toiture
- 7) Depuis le classement de l'église, L'AVAP prévaut sur le rayon de 500m autour de l'église. La révision de l'AVAP est planifiée le 30 septembre 2020. Notre Administratrice, Annie Jacques, est invitée par M. le Maire pour participer

Rédigé le 23 septembre 2020

Par JCC avec la collaboration de Annie, JCS et Charles